



## Déclaration préalable à la CAPD du 17 octobre 2019

Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

La rentrée, moment du grand plongeon après l'été. Moment plein d'énergie, mais aussi de stress, d'angoisse parfois, pour les élèves comme pour les professionnels. Au nom du SE-Unsa, nous présentons à tous, membres de la CAPD de Seine-Maritime, (bien que très tardivement !) nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année scolaire. Mais nous souhaitons surtout que les collègues que nous représentons ici, aient les conditions de travail qui leur permettent d'accomplir avec sérénité les missions qui leur sont confiées.

Il faut bien avouer que ce n'est pas le cas deux mois après la rentrée !

Notamment, lorsque nous évoquons l'inclusion scolaire, noble projet, les remontées de terrain indiquent que la structure éducative n'a pas été mise en place.

Il nous faut donc revenir quelques temps en arrière...

- Pendant l'été, malgré l'unanimité des syndicats contre elle, la loi "fonction publique" est adoptée par le parlement. Cette loi destructrice est une attaque frontale contre les corps intermédiaires. Par exemple, en dépossédant les CAP des compétences mobilité, carrière, l'état envoie le signal que, désormais, il décide sans contrôle du devenir de ses agents. Dans l'attente de la réponse au recours déposé au conseil constitutionnel, nous demandons *a minima* que soient maintenus toutes les CAPD, les GT et que la transmission des documents aux organisations syndicales élues perdure.
- Quelques semaines après la rentrée, une de nos collègues, directrice à Pantin, se donne la mort sur son lieu de travail. Au-delà de la grande peine que suscite son acte désespéré, la mobilisation qui s'ensuit met en lumière les conditions de travail de tous les personnels et l'absence de suivi médical préventif. En première urgence, nous exigeons l'amélioration des conditions de travail, une organisation moins verticale et moins injonctive des écoles, établissements et services, l'organisation d'un travail plus collectif et à des rythmes plus respectueux de la qualité de vie au travail, la reprise de la réflexion sur la direction de l'école et surtout le développement des services de médecine de prévention.

- Sur le plan salarial, Jean-Michel Blanquer annonce au grand public que l'ensemble de la profession aurait une revalorisation salariale de 300€ en moyenne. Ce n'est que la juste application du PPCR, retardée d'un an par ce gouvernement. Cette annonce met à mal la profession vis-à-vis de ceux qui méconnaissent la réalité de notre système.

- Lorsqu'il s'agit des retraites, dossier intimement lié à celui de la nécessaire revalorisation des enseignants, le Président Macron se positionne dès le départ sur la base de contreparties préalables en direction de la profession en évoquant le temps de travail des enseignants. C'est un très mauvais signe pour entrer dans les négociations qui vont se dérouler dans les semaines qui viennent.

Sur ces deux points, notre fédération alerte le gouvernement : des avancées concrètes et tangibles en terme de valorisation doivent être mises sur la table le 7 novembre sinon nous appellerons à la grève le 5 décembre.

- Ensuite, nous ne pouvons pas passer sous silence la catastrophe Lubrizol. Nous ne débattons pas ici des enquêtes et suivis de population post accident. Nous insistons cependant sur le nécessaire retour d'expérience. Il nous semble indispensable de revoir le dispositif de chaîne d'alerte au regard de notre vécu. Et là, Monsieur le Directeur Académique, il reste bien des questions en suspens...

- Pourquoi l'ensemble de la population n'est-elle pas confinée dès la connaissance de l'accident ?
- Pourquoi les directeurs d'école ne reçoivent-ils pas de directives claires et précises bien avant l'ouverture des écoles ?
- Pourquoi, alors que le Préfet demande de restreindre les déplacements de population dans l'agglomération rouennaise, les enseignants vivant à l'extérieur reçoivent-ils l'injonction de se rendre dans les écoles ?

Il y a bien d'autres questions ! Le vrai sujet n'est-il pas de savoir si nos PPMS ont encore du sens lorsque pour un événement de ce type, on ne met pas en sécurité la population civile ?

- Suite à des retours de terrain, en nombre, nous nous devons de vous interroger sur la durée de la journée de solidarité afin d'y apporter une harmonisation départementale plus que nécessaire. Nul besoin pour notre administration de faire monter les tensions en ce début d'année déjà semé de dysfonctionnements.
- Nous souhaitons par ailleurs profiter de cette CAPD afin que soit rappelé que la scolarisation en maternelle est certes obligatoire MAIS que des aménagements sont possibles. Nous voulons que cessent les injonctions d'IEN sur le sujet. Elles sont contre productives. Le SE UNSA reviendra sur le sujet autant que nécessaire jusqu'à application de l'esprit du texte.

Pour finir avec ce qui concerne l'ordre du jour :

- Pour les titulaires de secteur , permettez-nous de nous interroger sur la communication entre les services de la DIPE et les circonscriptions : Comment est-il possible, à l'heure des courriels et du publipostage que les circonscriptions ne soient pas informées de l'affectation annuelle d'un enseignant sur leur territoire ? Pour quelle raison la voie hiérarchique habituelle n'est-elle pas activée, contraignant les secrétaires de circonscription à appeler les écoles pour savoir qui s'y trouve et ce qu'il·elle y fait ?
- Pour le plan de formation, le nombre d'enseignants demandant un stage semble peu important compte tenu des demandes et besoins de formation continue qu'expriment régulièrement nos collègues. Certains stages sont fortement demandés et d'autres n'ont qu'un participant... Ne faut-il pas s'interroger au préalable sur les besoins des collègues, afin de proposer des formations qui puissent intéresser le plus grand nombre ? Pourquoi ne pas mettre en cohérence le Plan Académique de Formation et ce qui ressort des projets d'école ? Pour chaque axe, les équipes doivent anticiper leurs besoins en formation. À quoi bon le faire puisque le temps de formation en circonscription est soumis aux injonctions ministérielles : français et mathématiques ? Il est dommage que des stages entiers soient annulés faute de participants, quand par ailleurs des équipes entières sont en demande de formation et doivent se débrouiller sur leur temps de conseil pour s'autoformer ou trouver des formateurs disponibles. C'est à la fois gâcher des moyens et abandonner tout un pan de formation continue, la rendant tributaire des bonnes volontés et des bonnes ou mauvaises rencontres. Encore des inégalités.
- Sur les rendez-vous de carrière, nous ne comprenons pas pourquoi un protocole national et/ou un calendrier établi au plan national ne puisse pas être décliné correctement dans notre département : pourquoi ce retard dans la transmission des compte-rendus et des appréciations ?